



Demande de transport pour deux adresses distinctes

Bâtisse:

Afin de pouvoir bénéficier du transport scolaire à deux adresses distinctes pour la prochaine année scolaire, ce formulaire doit être complété et transmis au Service du Transport scolaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys par la poste au 1100, bd de la Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec), H4L 4V1 ou par courriel à transport@csmb.qc.ca.

Élève: Nom:

Prénom:

Fiche:

Adresse principale

Doit-on conserver cette adresse ? NON OUI, telle quelle OUI, avec les modifications suivantes

ADRESSE POUR À PARTIR DU

1.P/M
2.Père
3.Mère
 4.Tuteur
5.Élève

ou du

CETTE ADRESSE SERA UTILISÉE AUX PÉRIODES SUIVANTES:

Matin :
Soir :
Une semaine sur deux:

No civique Genre Rue No app.

Autre:

VILLE CODE POSTAL No DE TÉLÉPHONE No DE TÉLÉPHONE DE TRAVAIL (1) POSTE

2e adresse pour le transport

CETTE ADRESSE SERA UTILISÉE AUX PÉRIODES SUIVANTES:

Matin :
Soir :
Une semaine sur deux:

No civique Genre Rue No app.

Autre:

VILLE No de téléphone

Signature d'un répondant:

Nom et prénom:

adresse de courriel:

Date

Jour Mois Année

*** Politique de transport des élèves (extrait)**

7.1.10 L'élève nécessitant plus d'une adresse de transport devra déterminer son adresse principale pour l'application de son droit au transport. Tout droit au transport scolaire pour un ajout d'adresse sera évalué selon les normes décrites au chapitre 7.1

7.1.10.1 Pour un élève inscrit dans une classe spéciale dans une école de la Commission scolaire ou dans un établissement externe, les adresses de résidence principale doivent être situées dans le même secteur de la Commission scolaire, tel que défini à l'article 3.13.

Les demandes seront traités dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

Les réponses seront envoyées par courriel.

À l'usage du service du Transport scolaire (STS)

Décision

Signature:

Date:

Jour Mois Année